CONDITIONS PARTICULIÈRES DE GARDE (CGV) -

E.I.

Tout contrat de pension signé valide les modalités d'accueil indiquées ci-dessous.

Un premier rendez-vous (gratuit) est obligatoire afin de faire connaissance avec votre ou vos animaux et de déterminer ensemble vos attentes. Afin de garantir le meilleur suivi possible de l'animal, nous établissons ensemble le contrat de garde.

ACCUEIL

- <u>Horaires d'ouverture</u> (sur rendez-vous uniquement) :
 - du lundi au samedi de 10h à 19h

MODALITÉS D'ACCUEIL

- Afin de garantir le meilleur suivi du chien qui m'est confié, un contrat est établi. Il est obligatoire de me confier son carnet de santé à jour et sa carte I-CAD.
- Pour que je puisse prendre les dispositions qui s'imposent, il est impératif que vous me signaliez, de manière transparente, tout problème de comportement ou de santé concernant votre chien (fugue, phobie, agressivité, maladie, blessure...). Afin de préserver la sécurité et la sérénité de mes pensionnaires, je me réserve le droit de refuser un chien qui présenterait certains risques.
- Compte tenu des contraintes liées aux chiens de catégorie 1 et 2, je ne suis pas en mesure d'assurer leur garde.
- A cause du marquage intempestif sur les meubles, le harcèlement des femelles et la protection de ressources, je ne suis pas en mesure d'assurer la garde des mâles non stérilisés de plus d'1 an.
- La pension étant à caractère familial, il n'y a pas de box et les chiens vivent ensemble. Je mets tout en œuvre pour qu'une harmonie règne entre les pensionnaires : il en résulte rarement des disputes. Cependant nous ne sommes pas à l'abri d'un incident (jeux trop virulents, protection des ressources, mauvaise communication entre chiens, bagarre). Les pensionnaires passent d'abord une pré-visite et sont acceptés sous condition qu'ils soient sociables avec tout type de congénères (toutes tailles, tous les sexes, tous les âges).
- Je suis présente la grande majorité du temps mais il m'arrive de devoir m'absenter de la maison à certains moments (pour des raisons professionnelles et personnelles). En fonction des affinités je peux les laisser ensemble lors de mes absences ou faire des groupes.
- L'espace nuit : les groupes sont faits en fonction des affinités et des besoins de chacun. Si l'harmonie règne entre les pensionnaires, les pièces sont ouvertes. En fonction des besoins, si une surveillance plus poussée doit être mise en place, une pièce de 10m² au sein de mon domicile peut accueillir jusqu'à deux chiens.

GARDES NON-REMBOURSABLES:

- En cas d'annulation de la garde de votre part, l'acompte réalisé au moment de la signature du contrat ne peut être remboursé, sauf en cas de décès de l'animal.
- En cas d'annulation indépendante de votre volonté, de type événement exceptionnel (catastrophe naturelle, accident, pandémie...), l'acompte payé en chèque est annulé. L'acompte en espèces ou virement n'est pas remboursable mais sera transformé en avoir sur une durée d'un an, sous réserve de disponibilité.
- Après signature du contrat, les dates sont modifiables sous réserve de disponibilité. Si la durée de la garde diminue, le tarif indiqué sur le contrat reste à payer en intégralité. Si la durée de la garde est allongée, le paiement doit se faire le jour d'arrivée.
- Les gardes doivent être payées en intégralité, même en cas de retour anticipé de votre part.

FEMELLE EN CHALEURS:

- Vous êtes tenu de m'informer si votre animal est en période de chaleurs au moment de la garde, afin que je puisse prendre les dispositions nécessaires.
- Sans annonce préalable de votre part, je me dégage de toute responsabilité en cas de saillie accidentelle.

SANTÉ:

- La date des vaccins, traitements contre les parasites internes (vers) et externes (tiques et puces) doivent être à jour. Le vaccin contre la toux du chenil est très fortement recommandé car votre chien sera en contact avec ses congénères. S'il présente un risque infectieux, je peux refuser la garde pour éviter toute contamination. Je me dégage de toute responsabilité si votre chien présente des symptômes après la garde.
- Si l'état de santé de l'animal nécessite l'administration d'un traitement, vous êtes prié de mettre à disposition l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. Aucune automédication ne peut être prise en compte.
- En cas de maladie ou d'accident survenant à votre animal lors de la garde, vous êtes prévenu en tout premier lieu. Si cela est nécessaire, le vétérinaire le plus proche ou bien les urgences vétérinaires de garde pourront être sollicités.
- Les frais vétérinaires restent à votre charge. Le règlement s'effectuera à votre retour.

ALIMENTATION:

- Afin de préserver l'équilibre alimentaire, vous êtes prié de laisser à disposition, et en quantité suffisante, l'alimentation des animaux confiés à ma garde. Si ce n'était pas le cas et qu'il m'est nécessaire d'acheter l'alimentation en question, vous êtes tenu de régler les frais avancés à votre retour.
- En cas d'alimentation autre que les croquettes, n'hésitez pas à m'en parler afin que votre chien garde ses habitudes. Il vous faudra alors apporter les portions journalières déjà prêtes.

EFFETS PERSONNELS

- Pour le bien-être de votre chien, s'il a l'habitude de s'en servir, son couchage habituel est recommandé mais malgré la surveillance, les chiens vivant ensemble au sein de la maison, je décline toute responsabilité en cas de détérioration.
- La pension a un stock de jouets pour toute taille de chien. Je n'utilise pas leurs jouets personnels au risque de les perdre ou de les retrouver détruits. Les jouets sont pour tout le monde, cela évite la protection de ressources.
- La pension utilise ses propres gamelles (eau et nourriture) pour une question d'hygiène. Il n'est donc pas nécessaire d'apporter les vôtres.

TARIFS

- <u>Le tarif est de 22€ par nuit par chien</u>. Un acompte de 30% du tarif total doit être remis pour valider le contrat, au plus tard 7 jours suivant la signature. Dans le cas contraire, le contrat est déclaré nul et la place n'est plus réservée.
- <u>Frais de gardes supplémentaires</u> : Si une prolongation de la garde est nécessaire, son montant sera à régler à votre retour. Une majoration de 100% est mise en place si la pension n'a pas été prévenue.
- <u>Les modes de paiement</u> autorisés sont les espèces, les virements et les chèques.

